

Communiqué de presse

Épinal, le 5 mai 2022

Visite des centres de formations des apprentis à Sainte-Marguerite

Afin de saluer et promouvoir l'apprentissage et la formation continue dans le département, Yves SEGUY, préfet des Vosges, s'est rendu sur les centres de formations des apprentis de Sainte-Marguerite le jeudi 5 mai 2022.

Le Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie

Un établissement de proximité pour répondre au plus près des besoins des entreprises et des jeunes vosgiens

Le CFA de Sainte-Marguerite permet de mettre en lumière des filières professionnelles en tension ; il est soucieux de répondre aux besoins des entreprises locales ainsi qu'à ses apprentis.

Les clés de cette combinaison gagnante : une connaissance précise du marché, et un accompagnement de qualité. En effet, l'équipe pédagogique est exclusivement composée de formateurs / intervenants ayant une expérience professionnelle dans leur domaine d'intervention.

3 filières et un CFA à taille humaine pur un accompagnement de qualité

Le CFA compte aujourd'hui 130 apprentis répartis dans 3 filières, dans des formations en alternance allant du CAP au BAC+3.

- Filière tourisme : BTS et licence professionnelle
- Filière commerce : CAP / BAC PRO / BTS et licence professionnelle
- Filière plasturgie : BTS et licence professionnelle

En 2021, la taux de réussite aux examens s'élevait à 91 % et le taux de sortie positive à 86 %.

En septembre 2022, ouverture d'une nouvelle filière : BTS professions immobilières en alternance.

Le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (Pôle UIMM Lorraine)

Le CFAI du pôle formation UIMM Lorraine forme les apprentis via des parcours en alternance, gratuits et rémunérés, qui s'adressent aux jeunes, filles et garçons, dès 16 ans et jusqu'à 30 ans.

Les formations se préparent en un, deux ou trois ans en fonction du diplôme, du profil et des pré-requis du candidat : CAP, titre professionnel, bac Pro, mention complémentaire, BTS.

Les licences professionnelles, masters sont réalisés en partenariat avec la Faculté des Sciences et Technologies Vandoeuvre, l'IUT d'Epinal, l'IUT de Metz, l'IUT Yutz-Thionville.

Les formations d'Ingénieurs sont réalisées en partenariat avec ITII Lorraine et CESI Ecole d'Ingénieurs, ENIM, ENSEM, InSIC et TELECOM Nancy.

Le pôle de formation UIMM Lorraine prépare son déménagement sur l'ancienne friche SDMA à Saint-Dié-des-Vosges

Le pôle de formation UIMM Lorraine va prochainement quitter ses locaux de Sainte-Marguerite pour emménager sur le site de l'ancienne friche SDMA, au cœur de Saint-Dié.

Regroupant trois entités complémentaires (CFAI pour les moins de 30 ans, AFPI pour les salariés d'entreprises et l'APC pour les demandeurs d'emploi), le départ du Pôle de son site occupé depuis vingt ans à Sainte-Marguerite est prévu pour le début du mois de juillet.

Le prochain pôle accueillera plus de 120 élèves, soit trois fois plus qu'actuellement.

L'apprentissage : un enjeu national et territorial

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé en profondeur l'apprentissage, notamment ses modalités de gouvernance, d'organisation et de financement, avec la création de France Compétences et les nouvelles missions dévolues aux OPCO (dépôt et financement des contrats d'apprentissage). Au fil des différents décrets d'application, le dispositif a ainsi été profondément remanié : âge repoussé, durée minimale du contrat réduite, financement au coût contrat, nouveau SI, nouveau cerfa, création assouplie des CFA, titres professionnels ouverts à l'apprentissage, création d'une Aide Unique à l'Embauche d'Apprenti (AUEA), création d'une aide au permis de conduire, etc.

Avec le Plan 1 jeune 1 solution, axe 1 « faciliter l'entrée dans la vie professionnelle », est créée une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

Au niveau national :

718 000 contrats d'apprentissage signés en 2021 contre 520 000 en 2020.

Un record vient d'être battu en matière d'apprentissage, avec 718 000 contrats signés dans les secteurs privé et public en 2021, selon les données du ministère du Travail. Le secteur industriel s'inscrit pleinement dans cette progression.

C'est dans le secteur privé qu'ont été signés la plupart des contrats (698 000 contrats, +37 %), tandis que la progression est faible dans le secteur public (+3 % avec 20 000 contrats). **Dans le secteur industriel, plus de 69 000 contrats ont démarré en 2021, contre près de 55 000 en 2020, soit une hausse de 25,4 % en un an.**

Cette progression s'explique en partie par l'instauration d'aides exceptionnelles aux employeurs d'apprentis : **5 000 euros pour un mineur et 8 000 euros pour un majeur.** Mises en place à compter du 1er juillet 2020, ces aides sont prévues pour durer **jusqu'au 30 juin 2022.**

Les entrées en apprentissage se sont faites en majorité dans des entreprises de moins de 50 salariés (66 % des contrats d'apprentissage signés en 2021), 15 % des contrats ont été signés dans les entreprises de 1000 salariés et plus. Les contrats d'apprentissage dans le privé ont été signés essentiellement dans le secteur des services (71 %), puis dans le **secteur industriel (15 %)**, et dans celui de la construction (11 %).

C'est dans l'énergie, la chimie et la métallurgie que le taux d'insertion des jeunes au bout de six mois est le plus élevé (69 %). Tous secteurs confondus, 6 jeunes sur 10 sont en emploi à l'issue de l'apprentissage.

Niveau Territorial :

En 2018 : 1969 contrats

En 2019 : 2 120 contrats

En 2020 : 2709 contrats

En 2021 : 3099 contrats

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

